

COMMENT FAIRE REMONTER L'INFORMATION ?

Dans l'académie Orléans-Tours, si vous constatez des dysfonctionnements dans votre environnement de travail, plusieurs canaux vous permettent de donner l'alerte pour que des solutions soient recherchées.

Je constate dans mon environnement de travail des dysfonctionnements ou des éléments qui présentent un danger pour les utilisateurs des locaux et moi-même.

Ma situation de travail présente un danger grave et imminent qui me contraint à exercer mon droit de retrait.

J'ai besoin d'échanger avec un psychologue pour une écoute, un accompagnement et, si nécessaire, une orientation vers un professionnel adapté.

Je suis victime de discrimination, de harcèlement ou de violence au travail, notamment des violences sexuelles ou sexistes.



RSST

Le Registre Santé Sécurité au Travail (RSST) est accessible par Arena pour inscrire une observation et disponible en version papier pour prendre connaissance de toutes les observations concernant l'école, l'établissement ou le service.

RSDGI

Tout exercice du droit de retrait doit être consigné dans le Registre de Signalement d'un Danger Grave et Imminent (RSDGI), disponible auprès de l'IEN, du chef d'établissement ou de service.

Réseau PAS

L'espace d'accueil et d'écoute du réseau Prévention, Aide et Suivi est joignable au
0 805 500 005.

Stop Discr*i*

Tout signalement laissé à l'adresse stopdiscr@ac-orleans-tours.fr entraîne un échange téléphonique avec un psychologue du travail pour définir les suites à donner.